

# Les sélecteurs du subjonctif, un domaine sémantique défini?

## *Los selectores del subjuntivo ¿un conjunto semánticamente homogéneo?*

María Luisa DONAIRE

Universidad de Oviedo  
donaire@pinon.ccu.uniovi.es

### RESUMEN

Algunas unidades lingüísticas presentan una estructura semántica polifónica, en la medida en que su significado está estructurado por un *punto de vista*, definido éste como una forma de argumentación que presenta el significado como el resultado de la selección / exclusión de una orientación argumentativa.

De entre esas unidades, defino aquí los *selectores*, que, entre otras propiedades, tienen la de favorecer la presencia del subjuntivo en el enunciado. Su especificidad reside, frente a otras unidades polifónicas, en el hecho de instruir por su propio significado una *operación* de selección de punto de vista.

Esta definición permite no solamente explicar comportamientos aparentemente excepcionales (*Je crois qu'il vient/je ne crois pas qu'il vienne; Je sais qu'il vient/je ne sais pas s'il vient; Je dis qu'il vient/qu'il vienne*), sino además y sobre todo considerar los selectores del subjuntivo como un conjunto semánticamente homogéneo.

### PALABRAS CLAVE

Semántica  
Subjuntivo  
Polifonía  
Punto de vista

### RÉSUMÉ

Certaines unités linguistiques présentent une structure sémantique polyphonique, en ce sens que leur signification est structurée par un *point de vue*, celui-ci défini comme une forme d'argumentation qui présente la signification comme le résultat d'une sélection / exclusion d'une orientation discursive.

Parmi ces unités, je définis les *sélecteurs*, qui ont, parmi d'autres propriétés, celle de favoriser la présence du subjonctif dans l'énoncé. Ce qui fait leur spécificité, face à d'autres unités polyphoniques, est le fait d'instruire de par leur signification une *opération* de sélection de point de vue.

Cette définition permet, non seulement d'expliquer des comportements apparemment exceptionnels (*je crois qu'il vient / je ne crois pas qu'il vienne; Je sais qu'il vient / je ne sais pas s'il vient; je dis qu'il vient/vienne*), mais aussi et surtout de considérer les sélecteurs du subjonctif comme un ensemble sémantique homogène.

### MOTS CLÉS

Semántica  
Subjonctif  
Polyphonie  
Point de vue

**ABSTRACT**

A number of linguistic units present a polyphonic semantic structure, inasmuch as their meaning is shaped from a given point of view, which can be defined as a line of argument that conveys meaning as a result of a selection / exclusion process of a discourse orientation.

It is among these units that we can find what I label as selectors, since one of their functions is to favour the use of the subjunctive in the sentence. Its main peculiarity, as opposed to other polyphonic units, is the fact that, from their own meaning, they instruct an operation of selection of a point of view.

This definition allows us not only to explain other unique characteristics but above all to consider the so-called selectors of the subjunctive as a homogeneous semantic unit.

**KEY WORDS**

Semantic  
Subjunctive  
Polyphony  
Point of view

**SUMARIO** 1. Quelques définitions. 2. Sélecteurs du subjonctif. 3. Récapitulation. 4. Références bibliographiques.

Dans mon ouvrage *Subjuntivo y polifonía (español, francés)* récemment paru<sup>1</sup>, j'ai proposé la notion de *sélecteur* pour désigner les unités linguistiques dont la configuration sémantique détermine leur combinaison avec des verbes au subjonctif dans des phrases dont la structure sémantique répond à certaines conditions.

Le terme *sélecteur* se justifie dans une conception polyphonique de la langue et, en particulier, dans une définition polyphonique du subjonctif.

Je me propose maintenant d'élaborer une définition des sélecteurs capable de mettre en lumière l'homogénéité sémantique de cet ensemble d'unités linguistiques. Pour ce faire, je rappellerai ici dans ses grandes lignes mes hypothèses concernant un développement de la notion de polyphonie, notamment la notion de point de vue, qui servent de base à une description polyphonique du subjonctif. Je viendrai ensuite au sujet central de ma recherche.

## 1. Quelques définitions

### 1.1. LA POLYPHONIE ÉNONCIATIVE

Dans les années 80, et en particulier en 1984, Oswald Ducrot<sup>2</sup> pose les bases pour une théorie de la polyphonie énonciative, qui fera entendre dans l'énoncé, sous l'apparence monologique de la linéarité de surface, un *dialogue cristallisé* de voix distinctes, les énonciateurs, en interaction avec le locuteur.

Telle que Ducrot la définit, la polyphonie est un phénomène énonciatif qui se manifeste à travers un ensemble d'indices, des instructions au service de l'interprétation de l'énoncé. Parmi ces indices, et au niveau le plus profond, on trouve le locuteur et les énonciateurs, des êtres de discours auxquels l'énoncé attribue la responsabilité du dit. L'énoncé apparaît ainsi

<sup>1</sup> Donaire (2001).

<sup>2</sup> Voir Ducrot (1980, 1982, 1984).

comme la superposition de diverses responsabilités énonciatives vis-à-vis desquelles le locuteur se situe et manifeste sa propre responsabilité.

Locuteur et énonciateurs sont donc des entités discursives qui présentent un statut différent, le locuteur étant l'instance à laquelle l'énoncé attribue la responsabilité de l'énonciation même, tandis que les énonciateurs se voient attribuer les divers points de vue qui configurent le sens de l'énoncé.

D'après cette présentation, la polyphonie serait le résultat de certaines opérations énonciatives, des opérations qui concernent les relations sémantiques entre les énoncés sous-jacents, d'une part, et les relations que maintient le locuteur avec ses énonciateurs, de l'autre.

Ces opérations laissent des traces dans l'énoncé, et c'est le cas des morphèmes de négation *ne...pas*, des connecteurs tels que *mais*, par exemple, ainsi que certaines unités du lexique comme *panacée*<sup>3</sup>.

### 1.2. LA POLYPHONIE DANS LA LANGUE

L'existence de ces unités linguistiques qui servent d'indices de polyphonie dans l'énoncé suggère la possibilité de considérer celle-ci comme un phénomène constitutif de la langue elle-même.

Cela suppose que ce n'est pas l'inscription des unités linguistiques dans l'énoncé qui leur attribue une valeur polyphonique (cela mènerait à la considération du locuteur, responsable de l'énoncé, comme une sorte de *créateur*, capable de faire surgir de nouvelles valeurs sémantiques par le fait d'utiliser les unités), mais les unités linguistiques contiendraient elles-mêmes des instructions polyphoniques.

Dans ce cas, non seulement on peut parler de polyphonie *énonciative*, mais aussi de polyphonie *dans la langue*.

Dans l'exemple de Ducrot *Pierre n'est pas gentil. — Au contraire, il est détestable*, ce n'est pas la combinaison des unités qui constituent la phrase qui «produit» l'interprétation polyphonique, mais le fait que l'unité lexicale *gentil* instruit un point de vue, et que *ne...pas* instruit la réfutation du point de vue actualisé dans l'énoncé (celui de *gentil*) moyennant un débat. C'est cette gestion particulière du point de vue convoqué dans l'énoncé qui explique la possibilité d'enchaînement par *au contraire*.

Je postule donc l'existence d'unités linguistiques dont la représentation sémantique est constituée d'instructions d'ordre polyphonique, tel que *ne...pas*, les connecteurs *mais*, *pour autant*, *quoique*, etc., et des termes du lexique comme *panacée*, *vouloir*, *regretter*, *détestable*, etc.

Dans une approche polyphonique, ce qui caractérise la langue, c'est la présence d'instructions polyphoniques dans ses unités; ce qui caractérise l'énonciation c'est le débat que le locuteur instruit moyennant l'actualisation de ces unités.

<sup>3</sup> Dans l'exemple proposé par Ducrot (1984: 221) «Pour Carter la démocratie est une panacée», à propos duquel Ducrot ajoute que «le locuteur, en employant ce mot, marque déjà qu'il s'oppose à l'énonciateur».

### 1.3. LA NOTION DE POINT DE VUE

La notion de polyphonie semble indissociable de celle de point de vue. Mais ces étiquettes mettent en jeu des métaphores qui font appel à la matérialité de la langue (la «vue», la «voix»,...), et qui gênent souvent la description sémantique. De là qu'il s'avère nécessaire de bien préciser ce qu'il faut entendre par *point de vue* et quelles seraient les formes possibles de ces points de vue.

Dans les réflexions de Ducrot la notion de «point de vue» apparaît liée à celle d'énonciateur<sup>4</sup>, c'est à celui-ci que correspond la responsabilité des points de vue actualisés dans l'énoncé, tandis que le locuteur assume la responsabilité de l'énoncé. Les «voix» qu'on «entend» dans l'énoncé présentent ainsi des statuts différents: la voix du locuteur a une dimension verbale, on lui attribue des paroles, tandis que les voix des énonciateurs ne se manifestent pas directement dans le discours moyennant des formes phrastiques de la langue. Mais ces voix, celle du locuteur et celles des énonciateurs, ont en commun de construire des *discours* et c'est à travers ces discours qu'on les identifie.

Les points de vue sont donc des discours, je dirai plutôt des formes de discours, et un énoncé polyphonique sera donc le résultat de la convocation de plusieurs points de vue, un débat de discours superposés, qui construisent le sens de l'énoncé. Or, pour servir à la communication, celui-là doit avoir un sens unique, ce qui exige que les divers points de vue convoqués soient réfutés ou mis en marge en faveur du point de vue qui oriente l'énoncé. Ce sont ces opérations de rejet, de distance ou d'acceptation qui lui donnent son apparence de *débat* et en même temps de sens unique.

Je considère que les points de vue font partie des instructions sémantiques qui sont à la base de la construction du sens de l'énoncé et qui configurent la signification des unités linguistiques, ce qui leur confère une nature argumentative. Un point de vue serait une forme particulière d'argumentation, qui présenterait la signification comme le résultat d'un choix. La forme même du point de vue, structure de base du discours, fait apparaître celui-ci comme un débat.

Mon hypothèse est qu'un point de vue, en tant qu'opération ou résultat d'une opération de choix, peut se construire dans l'énoncé (comme résultat d'un débat de points de vue divers) et on parlera donc de «polyphonie énonciative»; mais il peut aussi constituer la signification de certaines unités linguistiques («unités linguistiques polyphoniques»)<sup>5</sup>, et c'est le cas d'unités lexicales comme par exemple les verbes *vouloir*, *regretter*, *supposer*, *nier*, *douter*, etc.; ainsi que de certains morphèmes comme les morphèmes de négation, le subjonctif ou le conditionnel; ce qui suppose situer la polyphonie dans la langue elle-même.

4 «J'appelle «énonciateurs» ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue de mots précis; s'ils «parlent», c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles» (Ducrot, 1984: 204).

5 Je reprends ici la distinction établie dans Donaire (1998) entre *polyphonie intrinsèque* (qui concerne la signification des unités lexicales) et *polyphonie extrinsèque* (qui concerne le sens des énoncés).

Étant donné que tout choix, toute sélection, implique nécessairement une exclusion et, à l'inverse, toute exclusion suppose un choix, je définis le point de vue comme *une forme d'argumentation qui présente la signification comme le résultat d'une sélection/exclusion d'une orientation discursive*.

Le point de vue ainsi défini se présente comme une notion dynamique, puisqu'à la base de la configuration d'un point de vue il y a une opération de sélection de l'orientation argumentative.

Cette forme d'argumentation polyphonique peut se construire du point de vue sélectionné ou de celui qui est exclu, ce qui permet de distinguer entre *point de vue favorable*, qui argumente en faveur de l'orientation choisie, et *point de vue défavorable*, qui argumente contre l'orientation exclue.

Il me semble que cette distinction permet d'ajouter une précision à l'exemple de Ducrot qui, dans la description polyphonique de la négation, décèle la présence d'un point de vue différent de celui qui se manifeste en surface:

A. *Pierre n'est pas gentil.*

B. *Au contraire, il est détestable.* [Ducrot, 1984: 216]

En effet, si B argumente dans le même sens que A, bien qu'il n'utilise pas la négation, cela veut dire que *détestable* est d'une certaine façon l'équivalent de *pas gentil*. Mais cela ne peut pas entraîner une analyse sémantique identique des deux unités, car *pas gentil* convoque *gentil*, mais *détestable* ne convoque pas *non détestable*. Ils sont pourtant tous les deux polyphoniques, mais *pas gentil* argumente d'un point de vue *défavorable* (défavorable à l'orientation de *gentil*), alors que *détestable* le fait d'un point de vue *favorable*<sup>6</sup>. De même, *vouloir* et *regretter*, tel qu'on verra plus tard, s'opposent en ce que le premier instruit un point de vue favorable et le deuxième un point de vue défavorable.

#### 1.4. LE SUBJONCTIF

En morphologie le subjonctif constitue un cas paradigmatique, car il instruit l'association de deux points de vue, plus précisément deux formes de point de vue: un point de vue favorable et un point de vue défavorable convoqués simultanément.

Une forme linguistique telle que *vienne* n'instruit pas la sélection d'une forme d'argumentation favorable ou défavorable, mais elle sert aux deux orientations:

*Je veux qu'il vienne* = orientation favorable à un discours «venir» à propos de «il»

*Je ne veux pas qu'il vienne* = orientation défavorable à un discours «venir»...

<sup>6</sup> Je fais remarquer au lecteur que ces considérations montrent que, dans mon analyse, le couple *favorable/défavorable* ne s'identifie pas avec *positif/négatif*.

La signification du subjonctif semble donc être constituée par ce qu'on pourrait qualifier de débat à l'état pur: une structure de débat qui ne définit que les éléments et les relations nécessaires à l'existence d'un débat. De là qu'il puisse être apte à constituer des énoncés contenant tant une argumentation favorable qu'une argumentation défavorable.

Ceci explique que le subjonctif exige, pour être employé dans le discours, d'une part la présence d'unités linguistiques dont la signification instruit la résolution d'un débat, celles que j'appelle *sélecteurs*, et, d'autre part, la présence obligatoire de l'unité *que*, que j'ai définie ailleurs<sup>7</sup> comme un marqueur de polyphonie, car il signale la présence d'au moins deux points de vue en débat.

*Que* apparaît lorsque le sens de l'énoncé est présenté comme le résultat d'un débat entre plusieurs points de vue, *que* permettant d'actualiser ce débat. Sa fonction est donc la même tant avec l'indicatif dans (1) qu'avec le subjonctif dans (2) ou le conditionnel dans (3):

- (1) *Je sais qu'il vient*
- (2) *Je veux / regrette qu'il vienne*
- (3) *Je sais qu'il viendrait*

Dans (1), un discours est attribué à *je* et un deuxième est représenté par *il vient*. *Je sais* constitue un discours favorable à l'orientation argumentative de *il vient*. *Que* signale ici deux sources énonciatives différentes<sup>8</sup>.

Dans (2), *il vienne* actualise un débat de points de vue vis-à-vis desquels *je* exerce son choix en faveur (*vouloir*) / contre (*regretter*) *il vient*, et le sens de l'énoncé apparaît comme l'exécution de ce choix moyennant une opération de sélection. *Que* signale ici aussi la présence de deux sources énonciatives différentes.

Dans (3), *il viendrait* actualise également un débat de points de vue vis-à-vis desquels *je* exerce son choix, la différence avec (2) étant dans le fait que le sens de l'énoncé apparaît comme le résultat du choix en faveur de l'un des deux points de vue sans en exclure l'autre. La fonction de *que* reste la même.

*Que* n'est donc pas sélecteur, n'ayant pas pour fonction d'établir un choix parmi les points de vue convoqués mais tout simplement de les signaler, ce qui permet de présenter l'énoncé com-

<sup>7</sup> Voir, en particulier, Donaire (1990, 1996 et 1998a).

<sup>8</sup> L'infinitif (V+inf) attribuée à une seule source énonciative V et inf. (1) et (2) pourraient servir de réplique à un discours précédent d'un autre locuteur:

A – *Il vient*  
 B – *Je sais qu'il vient*  
 – *Je veux/regrette qu'il vienne*

ce qui n'est pas le cas pour (a) et (b):

(a) A – *Tu conduis*      (b) A – *Tu conduis*  
 B – *??Je sais conduire*    B – *??Je veux conduire / ??Je regrette de conduire.*

me un débat. D'ailleurs, dans les exemples proposés, il n'y a que *vouloir* et *regretter* qui pourraient recevoir cette étiquette, *savoir* en est exclu, ce que j'essayerai de justifier par la suite.

## 2. Sélecteurs du subjonctif

Les grammaires consacrent un bon nombre de pages à établir l'inventaire des mots qui se combinent dans la phrase avec une complétive au subjonctif.

Mise à part la présence constante du *que*, qui apparaît traditionnellement comme une sorte de préfixe du subjonctif, les grammaires constatent que la combinatoire avec un verbe au subjonctif n'est pas possible pour tous les verbes ni pour toutes les conjonctions, mais, pour ceux qui ont cette propriété, l'association est presque obligatoire. Les exceptions étant admises traditionnellement par la grammaire, il n'y a rien d'étonnant au comportement de certains verbes (*dire*, *comprendre*) ou certaines conjonctions (*bien que*) qui admettent tant le subjonctif que l'indicatif dans la complétive<sup>9</sup>:

(4) *Je dis que tu viens / viennes*

(5) *Je comprends que tu viens / viennes*

Se tenant à des critères syntaxiques, ces unités *X* associées au subjonctif seraient affectées d'un comportement syntagmatique particulier qui établit une loi de rection dans le sens *X*-subjonctif ou le sens inverse subjonctif-*X*. Mais il resterait à expliquer pourquoi, ce qui permettrait de prévoir les structures syntaxiques.

Les essais pour caractériser ces unités du point de vue sémantique sont encore moins satisfaisants, puisqu'elles se révèlent irréductibles à un seul domaine notionnel: verbes de souhait et de volition, verbes d'impression et de sensation, expressions impersonnelles... Weinrich (1989) trouve comme point commun entre tous les éléments qu'il appelle les *déclencheurs* du subjonctif le trait sémantique <*engagement*>, mais il doit accepter l'exception du verbe *espérer*.

Mon hypothèse part du principe que c'est en effet dans la signification de ces unités qu'on trouve les propriétés communes, 'signification' étant ici entendue comme ensemble non pas de traits mais d'instructions sémantiques, ce que je prétends représenter par l'étiquette *sélecteurs*.

Il ne s'agit pas de contraindre ces unités par une loi qui détermine le déclenchement ou l'induction (*déclencheur*, *inducteurs du subjonctif*) d'un mécanisme automatique faisant apparaître dans le contexte immédiat un verbe au subjonctif; ni d'établir une hiérarchie linguistique entre verbe principal à l'indicatif et subordonné au subjonctif (*recteurs du subjonctif*); ni de limiter le rôle de ces unités à celui de simples *introduceurs*. Il s'agit plutôt d'expliquer ce que cette cooccurrence signifie et pourquoi.

<sup>9</sup> La solution à une possible difficulté a été souvent de considérer que l'indicatif et le subjonctif montrent l'existence de deux verbes *dire* ou *comprendre* différents. Une perspective plus scientifique permet d'extraire plutôt la conclusion que ces verbes et conjonctions doivent présenter des propriétés communes qui expliquent cette combinatoire.

Je parle de *sélecteurs* non pas en ce sens que ces unités «sélectionnent» le subjonctif face à l'indicatif ou un autre mode verbal, mais cette étiquette fait référence, d'une part, à la configuration sémantique de ces unités qui se définit comme une «sélection» de point de vue, et d'autre part, au fait que c'est justement ce rôle sémantique qu'elles jouent vis-à-vis de l'interprétation du verbe au subjonctif. Leur signification en langue constitue donc une instruction d'emploi dans le discours.

Revenant maintenant à la définition de *point de vue* comme *une forme d'argumentation qui présente la signification comme le résultat d'une sélection/exclusion d'une orientation discursive*; ainsi qu'à la définition de subjonctif comme une forme de débat, incapable de déterminer une orientation argumentative, la présence d'une unité linguistique contenant dans sa signification l'instruction 'sélection de point de vue' apparaît donc comme nécessaire pour l'emploi du subjonctif.

Dans (2), par exemple, *qu'il vienne* ne permet pas d'orienter l'énoncé si ce n'est dans son association avec *vouloir* ou *regretter* qui, eux, sont responsables de la sélection du point de vue qui oriente l'énoncé, ce sont donc des sélecteurs. Mais tandis que *vouloir* configure sa signification d'un point de vue favorable, qui argumente en faveur de l'orientation choisie, *regretter* présente sa signification configurée d'un point de vue défavorable, qui argumente contre l'orientation exclue.

Bien entendu, je n'identifie pas point de vue et «contenu sémantique» de l'unité lexicale, mais le point de vue est une configuration formelle, la structure du contenu sémantique. C'est la forme de la signification et non pas la signification même. Celle-ci serait constituée par des associations sémantiques, telles que des topoï, des stéréotypes ou des blocs sémantiques, conformées, dans ce cas, par un point de vue.

Je considère donc *sélecteur* toute unité de la langue dont la signification est structurée par l'instruction «sélection d'un point de vue», cette sélection pouvant adopter deux formes d'argumentation: *favorable* au point de vue sélectionné, ou *défavorable* au point de vue exclu.

Cette définition fait apparaître une différence importante entre l'inventaire de ce que j'appelle sélecteurs et la liste traditionnelle des expressions qui se combinent avec un verbe au subjonctif (déclencheurs, introducteurs, inducteurs...): les connecteurs n'en font pas partie. Et, en effet, les connecteurs ne sont pas des sélecteurs du subjonctif. En gros, un énoncé tel que (6), présentant un connecteur qui lie deux contenus sémantiques dont l'un est représenté par un verbe au subjonctif:

- (6) a) *Bien qu'il pleuve je sors*  
 b) *Je sors bien qu'il pleuve*

peut être interprété comme contenant la sélection d'un point de vue, mais la différence avec (2) est notable: le résultat du choix qui constitue son sens n'affecte pas le verbe au subjonctif *pleuve*, mais ce résultat est plutôt une orientation favorable à l'autre segment *je sors*, et ceci tant pour a) que pour b). Il s'agit d'une opération plus complexe que celle qu'on trouve dans (2), car

elle fait intervenir plusieurs débats enchaînés, où *bien (que)* instruit diverses relations discursives entre *sortir* et *pleuvoir*<sup>10</sup>, des relations qui consistent à appliquer à ces unités divers choix de points de vue.

Ceci s'explique parce que la configuration polyphonique du discours résulte d'enchaînements successifs de points de vue, moyennant l'attribution de ces points de vue à des êtres de discours, les énonciateurs, le point de vue orientant l'énoncé étant identifié à la responsabilité du locuteur et ces enchaînements étant signalés par les connecteurs argumentatifs.

Les considérations qui précèdent montrent que l'étiquette *sélecteur* ne peut être appliquée ni à *que*, ni aux connecteurs, ce qui semble fonder l'hypothèse qu'elle ne peut convenir qu'à des unités du lexique<sup>11</sup>. Mais il y a encore quelques phénomènes à analyser qui permettront, non seulement de formuler cette hypothèse, mais d'en donner une explication.

## 2.1. QUELQUES CAS PARTICULIERS QUI APPELLENT QUELQUES PRÉCISIONS

Les verbes *vouloir*, *regretter*, *souhaiter*, *éviter*, *douter*, etc..., sont reconnus traditionnellement comme des «déclencheurs», «inducteurs», «introduceurs» du subjonctif, car ils se combinent obligatoirement avec le subjonctif dans les complétives, et la théorie polyphonique permet de les définir comme «sélecteurs du subjonctif». Mais les questions se posent lorsqu'on constate des phénomènes comme ceux de (4) et (5), ou le cas de *croire* qui se comporte différemment à la forme affirmative et à la forme négative: faut-il considérer qu'il s'agit de deux verbes différents, ou qu'ils présentent des fonctions différentes, ou bien est-il possible d'en donner une définition unique?

La réponse à ces questions amènera quelques précisions concernant la notion de «sélecteur».

### 2.1.1. Négation et opération de sélection: croire et ne pas croire

Les grammaires signalent, parmi les exceptions concernant l'emploi du subjonctif dans les complétives, le cas de *croire*, où on constate l'alternance (7) / (8) face à (2) - (2'), et l'inacceptabilité de (7')

- (7) *Je crois qu'il vient*
- (7') *??Je crois qu'il vienne*
- (8) *Je ne crois pas qu'il vienne*
- (2) *Je veux / regrette qu'il vienne*
- (2') *Je ne veux / regrette pas qu'il vienne*

<sup>10</sup> Pour une analyse des connecteurs, appliquée aux connecteurs «concessifs», voir Donaire (2002).

<sup>11</sup> Verbes, expressions verbales (*il faut, il est possible...*), et sans doute aussi substantifs et adjectifs, mais je ne m'occupe ici que des verbes. Cependant, je fais l'hypothèse que les critères que je propose ici pour les verbes sont valables également, à quelques retouches près, pour les autres unités.

La présence du subjonctif dans (8) est normalement attribuée à la responsabilité de la négation, ce qui, ainsi formulé, ne veut rien dire, surtout si on compare avec (2) et (2'), où la négation ne semble pas avoir d'effet sur le mode. La notion de polyphonie, telle qu'elle est présentée ici, permet de reformuler ce phénomène et de proposer une explication.

Il me semble que (7) accepte la même description sémantique que j'ai proposée pour (1): un discours est attribué à *je* et un deuxième est représenté par *il vient*. *Je crois* constitue un discours favorable à l'orientation argumentative de *il vient*. *Croire* s'apparente donc à *savoir* et s'oppose à *vouloir/regretter*, en ce qu'il actualise, apparemment sans débat, un point de vue favorable.

Dans (8) il semble se comporter plutôt comme un sélecteur, car le point de vue choisi se présente comme le résultat d'une opération de sélection, d'un débat. Et, d'ailleurs, le point de vue sélectionné est cette fois défavorable. Ceci l'apparente à *regretter*. Cependant, il y a une différence notable entre (8) et (2), et donc entre *croire* et *regretter*: avec *croire* ce débat est manifeste, marqué dans l'énoncé par le morphème de négation. Alors, ce n'est pas *croire* qui introduit le débat, mais la négation. Dans (2') il y a un débat énonciatif, signalé par *ne...pas*, superposé à un débat d'ordre sémantique, instruit par *vouloir/regretter*.

J'en tire deux conclusions:

- 1) *croire* n'est pas sélecteur, puisqu'il n'est pas capable d'instruire une sélection de point de vue par lui-même;
- 2) le morphème de négation est l'*opérateur de sélection* qui instruit dans (8) la sélection de point de vue (défavorable), moyennant le débat de deux énonciateurs, et favorise ainsi l'emploi du subjonctif;

et une remarque: *croire*, contre *savoir*, comporte dans son sémantisme un certain degré de subjectivité, un certain choix, un point de vue. Mais, contre *vouloir* et *regretter*, ce point de vue se présente comme un résultat et non pas comme l'opération même de sélection. Autant dire que *croire* est aussi polyphonique, mais il ne présente pas la même forme polyphonique que *vouloir* et *regretter*.

Ceci amène quelques précisions concernant la notion de sélecteur et l'analyse de la négation et fournit, comme conséquence, un critère de classement pour le lexique.

Il faut, pour commencer, reformuler la définition proposée pour les sélecteurs et signaler que ce qui est vraiment spécifique de ces unités linguistiques est le fait d'instruire de par leur signification une *opération* de sélection de point de vue. Ainsi, lorsqu'on emploie dans le discours un sélecteur, on actualise cette opération de sélection de point de vue.

Une autre précision, concernant l'étiquette: il s'agit bien de *sélecteurs* dans la langue, mais non pas de «sélecteurs du subjonctif». Leur compatibilité discursive avec le subjonctif serait plutôt l'une de leurs propriétés syntactico-sémantiques qu'ils partagent avec d'autres unités de la langue, comme c'est le cas pour *croire* ou pour certains connecteurs.

Le cas de *croire* permet de distinguer, à l'intérieur des **unités polyphoniques**<sup>12</sup>, les **sélecteurs (PS)** et les **non-sélecteurs (P)**: *croire* est une unité polyphonique, mais, à différence de *vouloir/regretter* il n'est pas sélecteur. Les sélecteurs instruisent par leur propre signification une opération de sélection de point de vue; les non sélecteurs instruisent le résultat d'une opération de sélection de point de vue. De là le comportement vis-à-vis de la négation. Les sélecteurs présentent leur signification comme configurée par un double débat, l'opération de sélection et la sélection elle-même considérée dans son résultat, ce qui favorise la présence du subjonctif; la signification des non sélecteurs est configurée par un seul débat, la sélection de point de vue considérée dans son résultat.

Quant à la deuxième conclusion, concernant la négation, elle sert d'argument en faveur de mon hypothèse d'après laquelle l'étiquette *sélecteur* renvoie à un classement des unités du lexique. La négation serait un de ces mécanismes énonciatifs dont la langue dispose et qui ont pour fonction d'introduire dans l'énoncé des opérations de sélection de points de vue, remplissant donc dans le discours la fonction qu'ont en langue certaines unités lexicales, les sélecteurs.

### 2.1.2. Polyphonie par défaut: savoir

Si on accepte que, en vertu des arguments proposés, *croire* est non-sélecteur et on explique (8) par la combinaison avec la négation, il semble qu'on pourrait en extraire une règle (R) selon laquelle les morphèmes de négation permettraient à un non-sélecteur d'assumer la fonction de sélecteur dans le discours.

D'autre part, étant donné les similitudes signalées entre (1) et (7), et conséquemment entre *savoir* et *croire*, on pourrait présumer un résultat similaire à (8) lorsqu'on applique la règle à l'unité *savoir*: la présence d'un opérateur de sélection de point de vue instruirait l'introduction dans l'énoncé d'un débat (subjonctif) à résoudre par le sélecteur. Mais le test révèle un comportement différent pour ce dernier et fait apparaître un élément nouveau, le si:

- (1) *Je sais qu'il vient*
- (1') *??Je ne sais pas qu'il vienne*
- (1'') *Je ne sais pas s'il vient*

On pourrait attribuer à l'absence de *que* l'impossibilité du subjonctif, ce qui serait, encore une fois, ne rien dire, car il resterait à expliquer pourquoi *que* est alors remplacé par *si*.

J'ai proposé plus haut de définir *que* comme un indice de la présence simultanée de deux sources énonciatives dans l'énoncé, ce qui configure celui-ci comme un débat, débat dont le résultat détermine le sens, l'orientation argumentative. Ce n'est pas le cas de *si*, qui ne signale

---

<sup>12</sup> Je propose ici un classement différent dans la forme de celui de Donaire (1998), où j'utilisais des critères plus complexes qui exigeaient le recours à une combinaison de traits pour désigner chaque classe: *locutif intrinsèque / locutif extrinsèque argumentatif / locutif extrinsèque polyphonique*. L'affinement de la notion de point de vue me permet maintenant de simplifier et clarifier le classement.

qu'une source énonciative dont l'orientation est mise en doute. Le débat ne surgit pas du contraste entre deux points de vue (deux énonciateurs, dans ce cas<sup>13</sup>), mais de cette mise en doute.

Le discours a donc ici recours à un mécanisme linguistique (*si+verbe*) capable d'associer, comme avec le subjonctif, deux points de vue, mais dans ce cas les deux points de vue n'ont pas le même statut, l'un étant effectivement convoqué et l'autre restant implicite, comme entre parenthèses, puisque dépendant d'une opération supplémentaire (mise en doute).

Encore une fois, comme avec la négation, on constate l'existence dans la langue de mécanismes énonciatifs qui remplissent dans l'énoncé la fonction propre à une unité de la langue. L'association discursive *si+verbe* permet de construire une forme d'argumentation qui se rapproche de l'instruction sémantique qui définit la morphologie du subjonctif.

Dans (1"), tant l'opération de sélection de point de vue que les deux points de vue évoqués par l'énoncé sont actualisés par des procédés énonciatifs (*ne...pas* et *si*, respectivement), tandis que dans (8) ce n'est que l'opération de sélection qui est actualisée par un mécanisme énonciatif (*ne...pas*), les points de vue étant actualisés par le subjonctif, c'est-à-dire, c'est la langue elle-même qui les fournit.

Tant dans (1) que dans (1") *savoir* instruit un point de vue favorable, contre ce qui oppose (7) et (8). L'explication est encore une fois dans la configuration sémantique de ces unités, et leur combinaison avec la négation permet de signaler la différence. La négation ne fonctionne pas de la même façon dans (1") que dans (8): l'opération de sélection de point de vue s'exerce sur *savoir* dans (1") mais elle n'affecte pas *croire* dans (8). En disant *je ne crois pas X*, je réfute *X*, je dis *non-X*; tandis qu'en disant *je ne sais pas X*, je ne réfute nullement *X* (je ne dis pas, non plus *X*).

La théorie de la polyphonie permet d'explicitier la différente configuration sémantique de *savoir* et *croire*, ce qui va me permettre d'établir un deuxième classement à l'intérieur du lexique.

*Savoir* instruit un point de vue favorable, mais la structure argumentative qui le définit ne présente ni la forme d'une opération de sélection de point de vue (comme dans *vouloir/regretter*), ni la forme de résultat d'une opération de sélection (comme dans *croire*), mais directement la forme d'un point de vue. Dans (1) *il vient* apparaît comme le contenu du *savoir*, mais comme l'objectif (l'orientation) de *vouloir* ou de *regretter* dans (2). On ne peut donc pas considérer *savoir* un sélecteur et non plus un non-sélecteur comme *croire*, mais comme une unité répondant à d'autres critères de définition.

À ce propos, je reviendrai sur une hypothèse que j'ai formulée ailleurs<sup>14</sup> selon laquelle la signification de certaines unités linguistiques, en particulier certaines unités lexicales, adopte la forme d'un point de vue, celui-ci étant, par défaut, d'ordre favorable. Et c'est le cas pour *savoir*, qui introduit dans l'énoncé une argumentation favorable sans qu'il y ait de débat préalable. Ce débat peut être actualisé dans l'énoncé moyennant l'association avec les morphèmes de néga-

<sup>13</sup> Pour une définition du rapport énonciateur-point de vue voir Donaire (2001).

<sup>14</sup> Donaire (2000).

tion, comme c'est le cas dans (1<sup>7</sup>), ce qui permet d'expliquer et l'incompatibilité avec *que* (le débat de points de vue introduit par la négation affecte *savoir* et non pas *il vient*) et la compatibilité avec *si* (qui met en question *il vient*).

*Savoir* serait donc une unité polyphonique, mais **polyphonique par défaut (PD)**<sup>15</sup>.

Revenant maintenant à la validité de la règle (R), je crois qu'elle est bien fondée, mais elle n'affecte que les unités **polyphoniques** proprement dites. Elle sert de critère distinctif des sélecteurs et non-sélecteurs, et en même temps des non-sélecteurs polyphoniques et non-sélecteurs polyphoniques par défaut.

### 2.1.3. Argumentation et point de vue: dire, comprendre

Il reste à expliquer l'alternance montrée par (4) et (5), pour essayer de classer *dire* et *comprendre* dans l'une des catégories que je propose ici.

Mise à part l'alternance indicatif/subjonctif que les grammaires signalent, ces verbes présentent d'autres bizarreries qui semblent confirmer leur caractère exceptionnel, et c'est ce qu'on trouve dans les exemples qui suivent, où on pourra vérifier aisément que *dire* est toujours commutable par *comprendre*.

- (4) *Je dis qu'il vient*
- (4.1) *Je dis qu'il viendrait*
- (4.2) *Je ne dis pas qu'il vient*
- (4.3) *Je ne dis pas s'il vient*
- (4.4) *Je dis qu'il vienne*
- (4.5) *Je ne dis pas qu'il vienne*

Ce qui me semble extraordinaire c'est que *dire* et *comprendre* admettent toutes les combinaisons. Dans (4) et (4.1) ils se comportent comme P ou PD, car les PS sont incompatibles avec le conditionnel (*??Je veux qu'il viendrait; ??Je regrette qu'il viendrait*). Dans (4.3) ils se comportent comme PD. Dans (4.4) et (4.5) ils se comportent comme PS. Et, encore plus curieux, (4.2) ajoute un comportement ignoré par P, PD et PS.

Serait-on en présence d'une quatrième catégorie sémantique qu'il faudrait qualifier de mixte? Pour répondre à cette question, je reviendrai sur une affirmation de Ducrot pour me permettre d'y ajouter par la suite quelques expansions polyphoniques: «*le sens d'un énoncé (...)* c'est une description de son énonciation» (Ducrot, 1984: 192). Le sens d'un énoncé se présente comme le choix d'une orientation argumentative résultant d'un débat de points de vue, les points de vue construisant une représentation polyphonique de l'énonciation. L'image que

<sup>15</sup> Pour compléter ce classement des unités lexicales 'verbes' il faudrait y ajouter, à côté des unités polyphoniques sélecteurs, des unités polyphoniques non sélecteurs, des unités polyphoniques par défaut, les unités non polyphoniques: *manger, marcher, venir*, etc..., dont la signification n'est pas configurée par un point de vue. Ce sont des verbes qui n'admettent pas des enchaînements en *que* (des complétives).

donne l'énoncé de sa propre énonciation et du discours est celle d'un débat. Les mots de la langue, puisque constitués par des discours, reproduisent cette même image. Parmi ces mots il y en a qui, comme *dire* et *comprendre*, non seulement constituent des discours à propos de leur propre énonciation, mais, désignant l'énonciation elle-même, leur signification est l'image que la langue transmet de l'énonciation même.

C'est leur caractère métalinguistique qui explique l'apparente ambiguïté sémantique de ces unités. *Dire* désigne l'activité linguistique elle-même, *dire* c'est employer la langue et donc argumenter<sup>16</sup>, ce qui consiste à adopter un point de vue. Pour ce faire, plusieurs stratégies sont possibles: appliquer un point de vue qu'on impose à l'allocutaire (PD), présenter ce point de vue comme étant l'objet d'un choix qu'on soumet à l'allocutaire (PS), ou présenter ce point de vue comme ayant été l'objet d'un choix où on a tenu compte du point de vue de l'allocutaire (P).

Il ne s'agirait donc pas de sens différents de *dire* et *comprendre*, ni d'une classe sémantique mixte, et encore moins, bien sûr, de verbes qui défient les lois de la grammaire, mais je dirais plutôt qu'il s'agit de verbes polyphoniques à un niveau encore plus abstrait, plus profond, que j'appellerai **polyphoniques profonds (PP)**, dont les P, PD et PS seraient des réalisations superficielles. Leur signification constitue une image, une description de la configuration polyphonique de l'énonciation.

### 3. Récapitulation

Les critères proposés ici permettent, non seulement de justifier l'existence de trois classes d'unités à l'intérieur des unités polyphoniques: *polyphoniques sélecteurs*, *polyphoniques non-sélecteurs*, *polyphoniques par défaut*, comme trois variables particulières, mais aussi et surtout de cerner l'identité sémantique des sélecteurs, ce qui était mon objectif.

Je terminerai donc sur une constatation que je formule comme 'un point de vue favorable par défaut': l'étiquette *sélecteur* désigne un ensemble d'unités du lexique qui présentent certaines propriétés linguistiques spécifiques, constituant donc un ensemble homogène. Cette affirmation est fondée sur une définition de *point de vue* en termes dynamiques: *est sélecteur toute unité de la langue dont la signification est structurée par une opération de sélection de point de vue*. Il s'agit donc d'unités polyphoniques dont la présence dans l'énoncé instruit un double débat, signalé par la présence de *que*. Cette configuration sémantique détermine certaines propriétés linguistiques, tel que leur combinatoire avec le subjonctif, leur incompatibilité avec le conditionnel ou leur comportement lorsqu'ils se combinent avec la négation, parmi d'autres.

<sup>16</sup> Quant à *comprendre*, c'est ce même *dire* vu de l'autre côté, c'est *dire* dans le sens contraire, dans le sens de l'interprétation, la reconstruction du *dire*. L'explication de *comprendre* serait donc la même que pour *dire*.

#### 4. Références bibliographiques

- BOONE, A.  
 1985 « Remarques sur les verbes dits 'factifs' ». *Actes du XVII Congrès de Linguistique et Philologie Romane*, vol. I, 179-188, Aix.
- DONAIRE, M. L.  
 1990 « QUE, marca de polifonía. El caso del subjuntivo ». *Archivum* XXXIX-XL, 131-159.
- DONAIRE, M. L.  
 1996 « Dire *que* pour ne pas dire: polyphonie et distance énonciative ». In: E. Alonso, M. Bruña, M. Muñoz (eds) *La Linguistique française: grammaire, histoire, épistémologie*. Sevilla, Grupo Andaluz de Pragmática, t. I, 215-223.
- DONAIRE, M. L.  
 1998 « Sinfonía en *que* y formas de polifonía ». *Signo y Señal* 9, 107-144, Buenos Aires.
- DONAIRE, M. L.  
 2000 « Polifonía y punto de vista ». *Revista iberoamericana de Discurso y Sociedad*, vol. 2, 4, 73-87.
- DONAIRE, M. L.  
 2001 *Subjuntivo y polifonía (español, francés)*. Madrid: Arrecife.
- DONAIRE, M. L.  
 2002 « Estrategias concesivas y estructuras modales ». In: M. C. Figuerola, M. Parra, P. Solá (eds). *La lingüística francesa en el nuevo milenio*. Lleida: Editorial Milenio, 203-213.
- DUCROT, O.  
 1980 « Analyse de textes et linguistique de l'énonciation ». In: Ducrot, O. et al., *Les mots du discours*, Paris: Éditions de Minuit, 7-56.
- DUCROT, O.  
 1982 « La notion de sujet parlant ». *Recherches sur la philosophie et le langage* 2, 65-93, Université de Grenoble.
- DUCROT, O.  
 1984 *Le dire et le dit*. Paris: Éditions de Minuit.
- GROSS, M.  
 1975 *Méthodes en syntaxe. Régime des constructions complétives*. Paris: Hermann.
- VET, Co  
 1994 « Savoir et croire ». *Langue Française* 102, 56-68.
- VET, Co  
 1998 « Les sources de l'emploi du subjonctif dans les complétives ». *Prédication, assertion, information*, Actes du colloque d'Uppsala en Linguistique Française (6-9 juin 1996), éd. Par M. Forsgren, K. Jonasson, H. Kronning, Uppsala, 587-594.
- WEINRICH, H.  
 1989 *Grammaire textuelle du français*. Paris: Didier/Hatier.